

GABON**Constitution modifiée
pour président absent**

La Cour constitutionnelle du Gabon a modifié la Constitution pour pallier l'absence du président Ali Bongo Ondimba, hospitalisé depuis trois semaines à Riyad. La décision a été jugée « inacceptable », jeudi, par l'opposition et la société civile qui parlent de « coup de force ». Ali Bongo est hospitalisé depuis le 24 octobre en Arabie saoudite où, selon la présidence gabonaise, il se trouve « dans une phase de recouvrement de la plénitude de ses facultés physiques » à la suite d'un « malaise », de « vertiges » et d'un « saignement ». Aucune précision n'a été donnée sur le mal dont souffre M. Bongo (59 ans) ni sur la date de son éventuel retour au pays. La Constitution actuelle ne prévoyait pas le cas d'empêchement temporaire du chef de l'Etat. (afp)

FRANCE**Georges Tron acquitté**

L'ex-secrétaire d'Etat Georges Tron a été acquitté jeudi des accusations de viols et d'agressions sexuelles de deux anciennes employées municipales, tout comme son ex-adjointe à la culture à la mairie de Draveil. Six ans de prison ferme avaient été requis mercredi contre Georges Tron. Au cours des quatre semaines de débats aux assises de Seine-Saint-Denis, l'accusé a toujours clamé son innocence. A l'issue du verdict, l'une des plaignantes est rapidement sortie de la salle d'audience tandis qu'une autre a fait un malaise. (afp)